



HAL
open science

Patrimoine végétal de la commune de Prunay-sur-Essonne

Fiona Lehane, Alexandra Potier

► **To cite this version:**

Fiona Lehane, Alexandra Potier. Patrimoine végétal de la commune de Prunay-sur-Essonne. [Rapport de recherche] CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05, France. 2018, 4p. hal-01923931

HAL Id: hal-01923931

<https://hal.science/hal-01923931>

Submitted on 15 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRUNAY-SUR-ESSONNE

Contexte et niveau de connaissance

L'objectif de cette fiche est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances récentes (**après 1990**) et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations.

519 espèces sont connues actuellement à Prunay-sur-Essonne. **Le niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **77 %** (indice de Jackknife).

Flore protégée

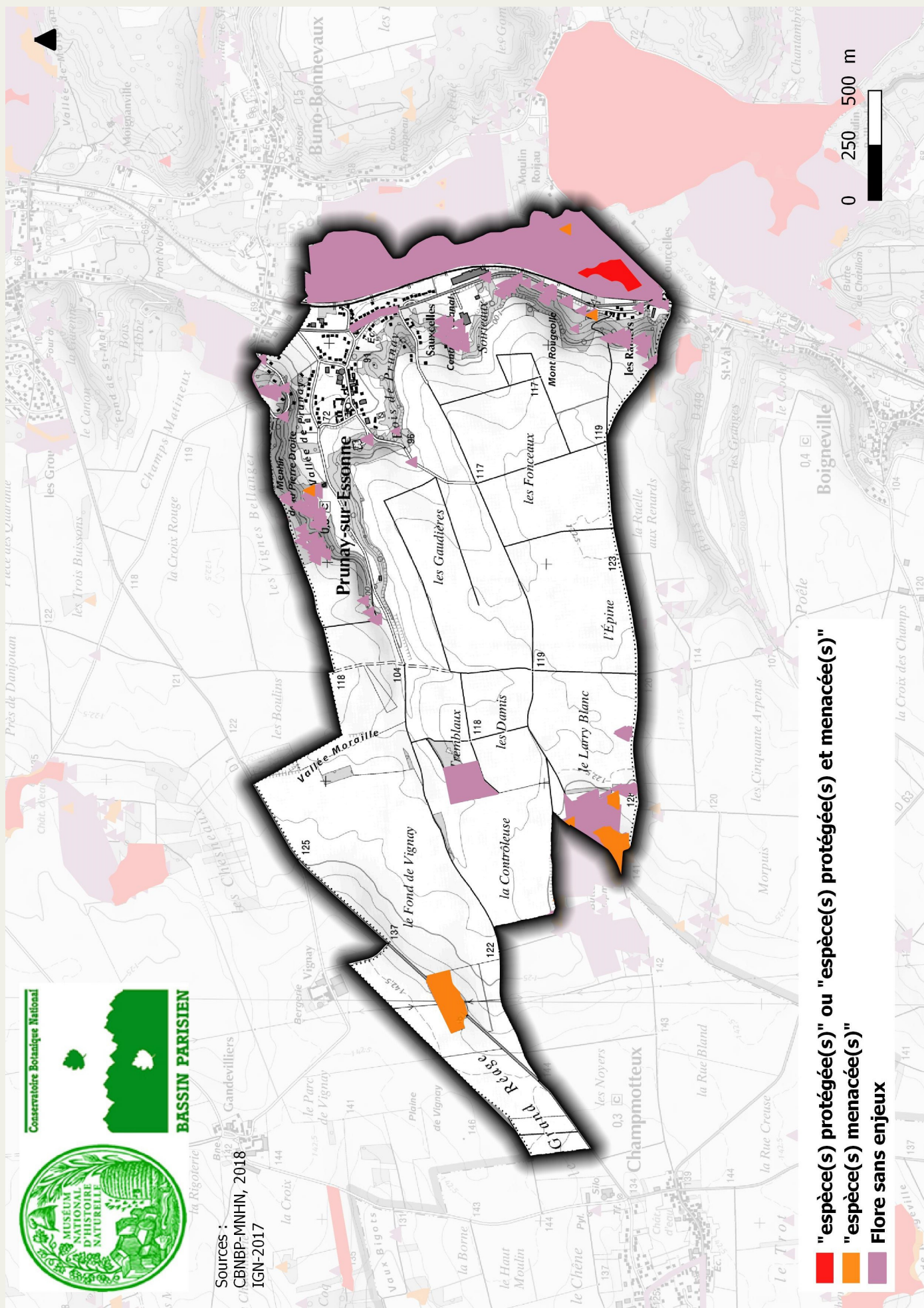
3 espèces protégées en Île-de-France sont présentes à Prunay-sur-Essonne :

- la Fougère des marais (*Thelypetris palustris*) ;
- l'Amélanchier à feuilles rondes (*Amelanchier ovalis*) ;
- l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*).

Flore menacée

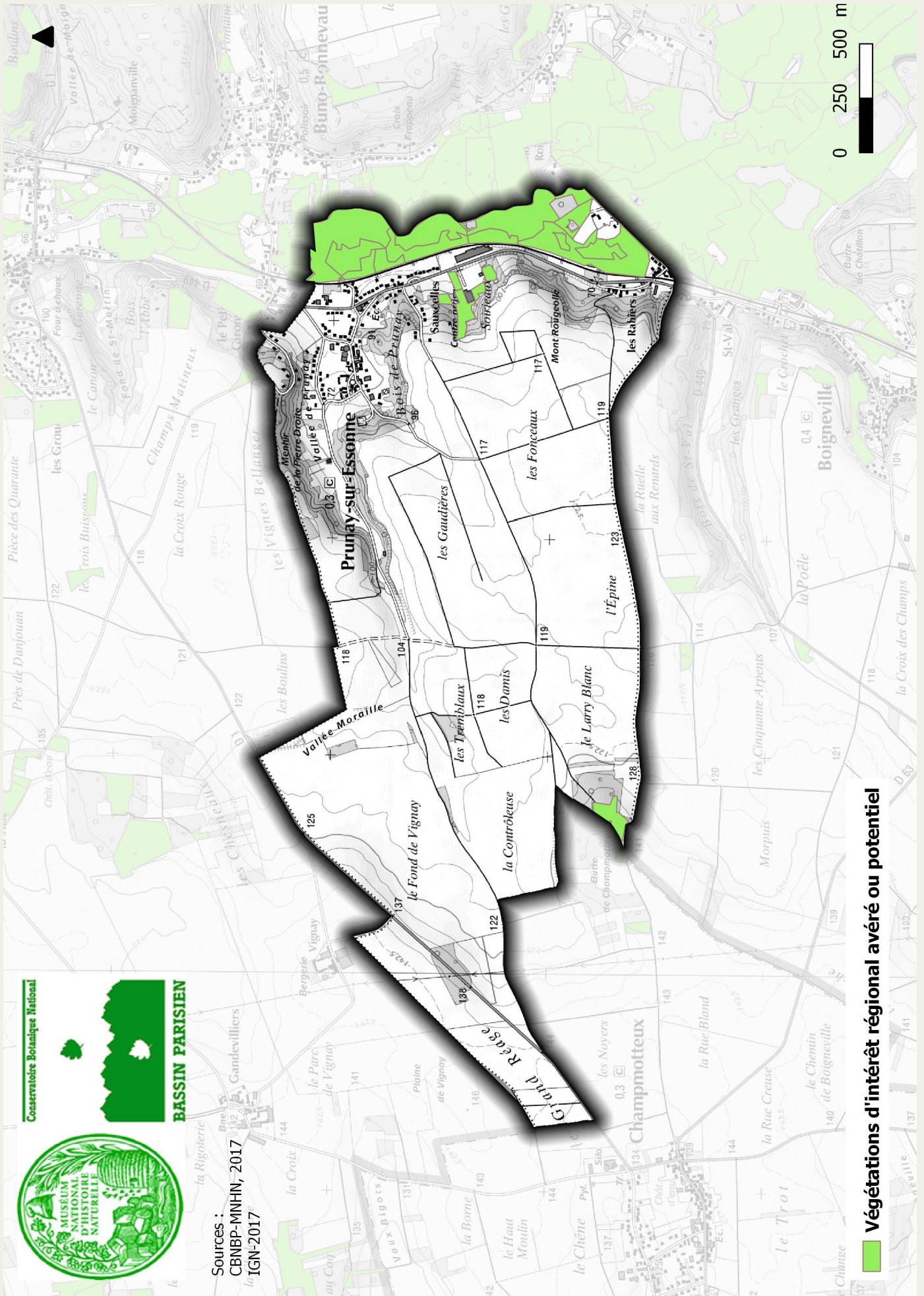
15 espèces présentes à Prunay-sur-Essonne sont menacées en Île-de-France :

- **7 sont en danger d'extinction** : la Calépine de Corvians (*Calepina irregularis*), le Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*), la Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*), le Séneçon des marais (*Jacobaea paludosa*), l'Orchis brûlée (*Neotinea ustulata*), le Grémil des champs (*Buglossoides arvensis*) et le Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*) ;
- **8 sont vulnérables** : le Cirse des prairies (*Cirsium dissectum*), la Cotonnière spatulée (*Filago pyramidata*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), la Mauve hérissée (*Malva setigera*), l'Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) et le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*).



Sources :
 CBNBP-MNHN, 2018
 IGN-2017

- "espèce(s) protégée(s)" ou "espèce(s) protégée(s) et menacée(s)"
- "espèce(s) menacée(s)"
- Flore sans enjeu



Végétations d'intérêt régional avéré ou potentiel



Sources :
 CBNBP-MNHN, 2017
 la IGN-2017



Végétations remarquables

7

végétations présentes à Prunay-sur-Essonne sont remarquables en région Île-de-France (IDF). Elles sont toutes inscrites à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Certaines sont déterminantes ZNIEFF en IDF, il s'agit :

- des pelouses sablo-calcoles structurées par des graminées vivaces (*Koelerio macranthae* - *Phleion phleoidis*) d'intérêt prioritaire en présence d'une importante diversité d'orchidées ou d'orchidées patrimoniales ;
- des prairies de fauche (*Arrhenatherion elatioris* et *Rumici obtusifolii* - *Arrhenatherion elatioris*) pour lesquelles seules les communautés mésotrophiles non amendées sont déterminantes ZNIEFF en IDF ;
- des mégaphorbiaies mésotrophiles (*Thalictro flavi* - *Filipendulion ulmariae*) d'intérêt communautaire en contexte alluvial avec des crues temporaires et sans perturbation anthropique ;
- des ourlets calcicoles mésophiles (*Trifolion medii* et *Agrimonio medii* - *Trifolienion medii*), d'intérêt communautaire s'ils sont associés aux pelouses de la même série dynamique. En IDF, ils sont déterminants ZNIEFF en contexte de lisière forestière ;
- des fourrés calcicoles secs (*Berberidion vulgaris*) d'intérêt communautaire uniquement s'il s'agit de fourrés à faciès à Buis, à Genévrier ou des fourrés colonisateurs des pelouses. Seules les communautés xérophiles sont déterminantes ZNIEFF en IDF ;
- des aulnaies-frênaies riveraines (*Alnenion glutinoso - incanae*, *Aegopodio podagrariae* - *Fraxinetum excelsioris* et *Filipendulo ulmariae* - *Alnetum glutinosae*) d'intérêt communautaire prioritaire.

D'autres ne sont pas déterminantes ZNIEFF en IDF :

- des mégaphorbiaies eutrophiles (*Convolvulion sepium*) d'intérêt communautaire en contexte alluvial avec des crues temporaires et sans perturbation anthropique.

Pour plus d'informations sur la flore de Prunay-sur-Essonne consulter le site du CBNBP :

<http://cbnb.mnhn.fr/cbnb/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=91507>

Auteurs : F. Lehane et A. Potier

Cartographie : A. Potier

Version : 01 / 2018